



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante ou support de culture FIXA NS

de la société AGRONUTRITION

enregistrées sous les n° 2018-3768 et 2018-3777

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés sont les noms AG SOUFRE et THIOMAX NS.

Informations générales

Noms du produit	FIXA NS AG SOUFRE THIOMAX NS
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
	AGRONUTRITION Parc Activestre
Titulaire	3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante - Solution de thiosulfate d'ammonium
Etat physique	Concentré soluble (SL)
Numéro d'intrant	9920-2016.01
Numéro d'AMM	1171342

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

18 DEC. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)